



# RÈGLEMENT "ACCESSION DANS L'ANCIEN" PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS

**DEMANDE DE SUBVENTION**

**SUIVI DE CHANTIER**

**DIAGNOSTIC**

**RENDEZ-VOUS GRATUIT AVEC UN CONSEILLER**

**CHOIX TECHNIQUE**

**RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE**

**On vous aide à mettre les pièces dans l'ordre**

Rendez-vous à la **Maison Départementale de l'Habitat**

**02 43 64 60 30** - 19 Rue de l'Ancien Évêché à Laval  
(prix d'un appel local)



## PRÉAMBULE

Le Programme Local de l'Habitat 2019-2024 de Laval Agglomération soutient les projets de réinvestissement du parc privé de logements.

Laval Agglomération, en partenariat avec la Maison Départementale de l'Habitat, a mis en place un dispositif d'aides à l'amélioration de l'habitat éligible à tous les propriétaires quel que soit le niveau de revenus ou le statut (*propriétaire occupant, investisseur, syndic de copropriété*).

Un accompagnement et des aides financières peuvent être attribués, sous certaines conditions, aux différentes étapes du projet de rénovation : étude de faisabilité architecturale, audit thermique, travaux énergétiques, maîtrise d'œuvre.

Afin de favoriser l'accession dans l'ancien dans les centres-villes / centres-bourgs, une aide spécifique de Laval Agglomération est éligible depuis 2015.

## CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ À L'AIDE ACCESSION DANS L'ANCIEN

- Logement construit depuis au moins 15 ans, occupé à titre de résidence principale (maison, appartement, local avec transformation d'usage), situé en zone agglomérée (Zone U du PLUI avec une zone tampon de 50 mètres), sur le territoire de Laval Agglomération ;
- Propriétaires occupants aux revenus très modestes, modestes, et intermédiaires du dispositif MaPrimeRénov' (revenu fiscal de Référence jusqu'à année N-2 avec une prise en compte de l'année la plus avantageuse pour le propriétaire) ;

NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MENAGE	MENAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES	MENAGES AUX REVENUS MODESTES	MENAGES AUX REVENUS INTERMEDIAIRE	MENAGES AUX REVENUS SUPERIEURS
1	17 009	21 805	30 549	supérieurs à 30 549
2	24 875	31 889	44 907	supérieurs à 44 907
3	29 917	38 349	54 071	supérieurs à 54 071
4	34 948	44 802	63 235	supérieurs à 63 235
5	40 002	51 281	72 400	supérieurs à 72 400
par personne supplémentaire	5 045	6 462	9 165	9165

Autres régions (hors IDF) : Plafonds de ressources PO applicables au 1er janvier 2024

- Dispositif d'aide non cumulable avec MPR Parcours Accompagné
- Critères énergétiques :  
Étiquette avant travaux : B, C, D, E  
Étiquette après travaux D minimum ET gain énergétique d'au moins 35%  
Pour les transformations d'usage : Etiquette C après travaux (ou D si impossibilité technique justifiée).
- Accompagnement et évaluation énergétique effectués par Soliha Mayenne (prise en charge de la prestation par Laval Agglomération) ;
- Rendez-vous obligatoire à la Maison Départementale de l'Habitat avec un conseiller France Rénov' et l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement) pour des renseignements techniques, juridiques et financiers.

## MONTANT DE L'AIDE

Les propriétaires aux revenus modestes et très modestes bénéficieront également des aides de l'Anah.

Après le dépôt de la demande de subvention, les devis peuvent être complétés dans la limite du plafond de la subvention.

<b>Ensemble des communes</b>	15 % du prix des travaux HT plafonnée à 6.000 €
<b>Centre ancien de Laval (OPAH RU)</b>	20 % du prix des travaux HT plafonnée à 8 000 €

Pour information, une aide complémentaire est possible pour les travaux d'isolation effectués avec des matériaux biosourcés (*10 ou 20% des travaux HT plafonnée à 4 000€/logement*).

## MODALITÉS DE DEMANDE ET DE VERSEMENT DE L'AIDE

Les demandes d'aides et de versement sont adressées par :

- voie postale : à la Maison Départementale de l'Habitat, 19 rue de l'Ancien Évêché 53000 LAVAL ou
- mail : [contact.mayenne@soliha.fr](mailto:contact.mayenne@soliha.fr)

Composition du dossier de demande d'aide :

- le formulaire de demande de subvention de Laval Agglomération signé (annexe 1) ;
- le devis des entreprises ;
- l'attestation de propriété avec prix d'acquisition ;
- la déclaration de travaux (récépissé) en cas de travaux extérieurs (menuiseries, façade et toutes modifications extérieures) ou le permis de construire en cas d'extension ;
- RIB du propriétaire.

Composition du dossier de demande de paiement :

- le formulaire de demande de versement de Laval Agglomération signé (annexe 2) ;
- la déclaration préalable de travaux ou permis de construire **acceptés** ;
- les factures définitives comportant toutes les mentions réglementaires ;
- les photographies du logement après travaux et du panneau de chantier.

### **Modalités de versement de l'aide**

Le versement de l'aide se fera en une seule fois à la réception de la demande de versement de l'aide (si dossier complet).

**Le versement des subventions de Laval Agglomération sera conditionné à la transmission de la décision de l'autorisation d'urbanisme et au respect des prescriptions demandées.**

Un panneau de chantier doit être affiché sur la durée des travaux. Il est à retirer puis à ramener à l'Hôtel Communautaire à Laval, ou à l'Espace France Services de Loiron-Ruillé.

Le calcul définitif de la subvention et le versement interviendront à l'issue des travaux sur présentation des justificatifs demandés et sous réserve du respect des préconisations (les travaux achevés doivent être conformes aux travaux prévus). Seules les factures postérieures à la visite de Soliha seront prises en compte pour le versement de la subvention.

### **Délais de dépôt du dossier et de réalisation**

Le dossier est à déposer dans un délai d'un an à partir de la date d'acquisition.

Le délai global de réalisation ne devra pas excéder 3 ans à compter de la notification de l'accord de la subvention.

**Service Habitat | Direction Développement  
Economique et Urbain**

02 43 49 44 24

Hôtel communautaire  
1 place du Général Ferrié  
CS 60809 – 53008 Laval Cedex

[www.agglo-laval.fr](http://www.agglo-laval.fr)



**Maison Départementale de l'Habitat – SOLIHA**

02 43 64 60 30

19 rue de l'Ancien Évêché  
53000 Laval

[france-renov.gouv.fr](http://france-renov.gouv.fr)



## ANNEXE 1 : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur    Madame    Monsieur et Madame    Autres :

NOM(S) et Prénom(s) :

Tél :

Email :

Date d'acquisition :

### Adresse des travaux :

N°et nom de la voie :

CP :                      Ville :

Date : <input type="text"/>
Je soussigné(e)/Nous soussigné(e)s : <input type="text"/>
sollicite(ons) une aide financière de Laval Agglomération, dans le cadre de l'acquisition d'un logement situé à l'adresse ci-dessus, pour la réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat.
Je/Nous reconnais(sons) avoir pris connaissance des conditions d'attribution et je m'/nous nous engage(ons) à respecter les modalités d'éligibilité. A défaut, la subvention ne pourra pas m'être versée.
Dans l'attente d'une réponse favorable à ma demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.
Signature(s) du (des) bénéficiaire(s)

- |  |
|--|
| - Date du rendez-vous avec l'ADIL : <input type="text"/>                         |
| - Date du rendez-vous avec l'Espace Conseil France Rénov' : <input type="text"/> |

<b>Cadre réservé à SOLIHA Mayenne</b>
N° dossier : <input type="text"/>
Date du dépôt du dossier : <input type="text"/>

## ANNEXE 2 : DEMANDE DE VERSEMENT

Monsieur  Madame  Monsieur et Madame  Autres :

NOM(S) et Prénom(s) :

Tél :

Email :

Je vous informe que les travaux relatifs à l'acquisition de mon logement ayant fait l'objet de la demande de subvention sont terminés.

Je sollicite en conséquence le calcul de la subvention et son versement correspondant sur mon compte bancaire.

Je vous adresse également les pièces et documents que vous m'avez demandés lors de la notification.

J'atteste sur l'honneur et certifie que les travaux ont été réalisés conformément aux projets et aux engagements initialement souscrits et que les factures, concernent bien l'opération subventionnée située :

N°et nom de la voie :

CP :  Ville :

Fait à  le

Signature(s)